

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le

ID : 074-200034882-20251014-DECBUR2025_65-AR



DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
PAYS DU MONT-BLANC

DECISION N°065/2025
Bureau communautaire du 17 février 2025

Objet : SPORT – Attribution de subvention au Ski Club Comité d'organisation pour la réalisation de la coupe de France Biathlon

Auteur de l'acte : Jean-Marc PEILLEX, Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

Le Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations n°2021/078 du 02 juin 2021, n°2022/086 du 29 juin 2022 et n°2023/088 du 28 juin 2023 portant délégation du Conseil Communautaire au bureau,

Considérant que l'association Ski Club comité d'organisation a sollicité le versement d'une subvention en 2025 pour la coupe de France de Biathlon qui s'est déroulé les 10 et 11 janvier 2025, aux Contamines Montjoie,

Vu l'avis favorable du bureau du 17 février 2025,

Vu l'avis favorable de la commission du 10 décembre 2024,

DECIDE

Article 1 : Le versement d'une subvention, d'un montant de 1 000€ sur l'imputation au compte 6574 du budget principal pour la réalisation de la coupe de France de Biathlon.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet,
- Monsieur le Trésorier,

*En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire*

Fait à Passy, le 14 OCT. 2025



Le Président,
Jean-Marc PEILLEX.

Tél.: 04 50 78 12 10
accueil@ccpmb.fr
ccpmb.fr

648, chemin des Prés Caton
P.A.E du Mont-Blanc
74190 PASSY